

---

# L'école africaine : lieu d'injustice et/ou d'aliénation linguistique ? Regards croisés sur les politiques linguistiques scolaires au Ghana et au Togo

Koffi Agbefe\*<sup>1</sup>

<sup>1</sup>ACAREF (Académie Africaine de Recherches et d'Etudes Francophones) – Togo

## Résumé

La présente communication se propose d'aborder un certain nombre de questions en rapport avec les politiques linguistiques scolaires en Afrique en général, au Togo et au Ghana en particulier. Elle nous donne l'occasion de dresser un plaidoyer général en faveur des langues nationales dans l'ensemble des systèmes scolaires africains car, on sait que l'enseignement exclusif en langues européennes dans les écoles africaines, surtout au niveau primaire, est un obstacle sérieux pour l'épanouissement de l'enfant et une atteinte sévère à la formation du futur citoyen acteur de développement (Poth, 1997). Malgré cela, la plupart des Etats africains se heurtent, aujourd'hui encore, à la délicate tâche d'élaboration d'une politique linguistique juste, équitable, harmonieuse et conséquente en faveur de leurs langues, répondant aux besoins d'une véritable politique de développement (Dumont, 1997 ; Maurer, 2010). Cette situation conduit inévitablement à un étouffement des langues endogènes qui finissent par disparaître ou pourrait l'être si rien n'est fait pour les sauvegarder. Or, on sait avec l'Article 5 de la Déclaration universelle des droits linguistiques que toutes les communautés linguistiques ont des droits égaux, indépendamment du statut légal ou politique de leur langue, qu'elle soit officielle, régionale ou minoritaire ; et l'Article 8 nous apprend que toutes les communautés linguistiques ont le droit d'assurer l'usage de leur langue dans toutes les fonctions sociales. Mais tel ne semble pas être le cas chez les différentes communautés linguistiques en Afrique dont les langues sont généralement mises au rancart dans les diverses situations formelles de communication notamment dans les écoles. Cette situation ne peut qu'engendrer la disparition des langues africaines. De nos jours donc, le besoin d'utilisation des langues nationales dans les écoles au Ghana et au Togo se fait nécessaire. Ainsi, malgré que les enseignants, élèves et parents d'élèves aient fini par comprendre l'importance des LN dans la réussite scolaire d'un apprenant, le français et l'anglais continuent de régner sans partage dans les systèmes éducatifs togolais et ghanéen (Afeli, 2003 ; Yiboe, 2009). De ce fait, l'école africaine se prête comme un cadre d'injustice ou d'aliénation des droits linguistiques des enfants. Cette communication sera donc axée sur la principale question suivante : En quoi l'école africaine représente-t-elle un lieu d'injustice ou d'aliénation linguistique et comment y remédier ?

**Mots-Clés:** Droit linguistique, Langues nationales, français, anglais, politiques linguistiques, écoles africaines

---

\*Intervenant